



PROCES VERBAL **CONSEIL DE GESTION**

Lundi 28 novembre 2022

MEMBRES PRESENT(E)S

ELUS	DEPARTEMENT / FONCTION
Collège A	
Anne GARAIT BOURRIER	Département d'Anglais
Christophe GELLY	Département d'Anglais
Bénédicte MATHIOS	Département d'Espagnol
Sébastien ROUQUETTE	Département Information et communication
Collège B	
Fanny PLATELLE	Département d'Allemand
Philippe FORGES	Département LEA
Sébastien LE FLOC'H	Département Information et communication
Collège BIATSS	
Aurélie BOUVIER	Scolarité
Olivia COUTURIER	Pôle Finances Centre-Ville
Nathalie NIELLI	Secrétariat DU IBF et gestionnaire ADE
Béatrice PILET	Secrétariat LEA
Nathalie POLICARD	Secrétariat LLCER et EEI
Sébastien LE FLOC'H	Département Information et communication
Collège Usager	
Mathilde AYMARD	Licence LLCER Anglais
Membres extérieurs	
Adeline DUBOIS (représentant Henri DURAN)	Rectorat

MEMBRES EXCUSE(E)S

ELUS	DEPARTEMENT / FONCTION
Collège A	
Viviane ALARY (procuration)	Département d'Espagnol
Membres extérieurs	
Claire BRIEU	Clermont Métropole

Début de séance à 14h09.

1. DIPLOME D'UNIVERSITE INTERNATIONAL BUSINESS WITH FRENCH

Patrick DEL DUCA présente le dossier de renouvellement du DU International Business with French (IBF) en vue de sa validation par le CFVU du 6 décembre 2022 (cf. annexe 1).

En principe, les DU doivent s'autofinancer. Dans le cas du DU IBF, l'absence de balance financière est assumée par la gouvernance puisque le diplôme ouvre aux étudiants UCA le bénéfice de 66 semestres d'échanges aux Etats-Unis, notamment à l'Université d'Oklahoma.

Le financement est en outre complété par les recettes de 4 « Summer / Winter schools ».

A noter que la formation a été rapatriée pour des raisons logistiques sur le campus clermontois Carnot. En complément de son nouveau responsable, Christophe AURINE, il bénéficie du soutien administratif d'une collègue BIATSS, Nathalie NIELLI.

Il est prévu d'augmenter le tarif du diplôme à 1 000 € par semestre, le DU restant néanmoins très bien placé en matière de prix par rapport à ses équivalents, en adéquation avec son public majoritairement issu des pays émergeants.

La proposition de renouvellement du DU IBF est adopté à l'unanimité.

2. Révision des statuts de l'UFR

Patrick DEL DUCA soumet aux membres du conseil un projet de simplification des statuts de l'UFR (cf. annexe 2).

Après échange sur les modifications apportées (en rouge dans le document), il est décidé que le projet définitif fera l'objet d'un vote ultérieur au conseil de gestion.

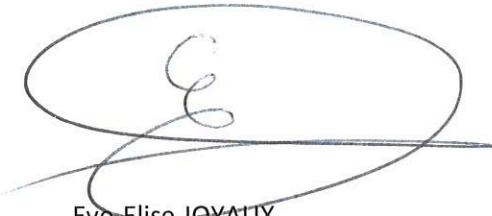
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h11.

Le Directeur,



Patrick DEL DUCA

La secrétaire de séance,



Eve-Elise JOYAUX

STATUTS DE L'UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Langues, Cultures et Communication

L'université Clermont Auvergne choisit de restructurer son domaine de formation et de recherche en Langues, cultures et communication avec l'objectif de faire du site universitaire clermontois un site de référence dans le domaine, tête de réseau de la structuration de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette restructuration se traduit notamment par la création d'une nouvelle UFR dans les domaines des langues, des cultures et de la communication. Cette UFR associe très étroitement formation et recherche, enseignements de licence, licence professionnelle et master, école doctorale et équipes de recherche.

TITRE 1 – MISSIONS - ORGANISATION

Article 1 - Objet

L'unité de formation et de recherche dénommée « Langues, Cultures et Communication » - 34 Avenue Carnot 63000 Clermont-Ferrand, est une composante de l'université Clermont Auvergne (UCA), dont le présent texte a pour objet d'organiser les statuts.

Article 2 - Missions

L'UFR Langues, Cultures et Communication concourt aux missions du service public de l'enseignement supérieur dans le cadre de la politique générale définie par l'Université Clermont Auvergne.

Elle contribue, en particulier, à la formation initiale et continue en dispensant un enseignement théorique et professionnel de haut niveau et à la recherche dans le domaine universitaire des Arts, Lettres, Langues, et Sciences Humaines et Sociales et s'efforce d'en valoriser les résultats.

Article 3 - Organisation

Participant à l'accomplissement des missions de l'UFR Langues, Cultures et Communication, ses départements et les laboratoires de recherche qui lui sont associés.

L'UFR Langues, Cultures et Communication crée les structures internes qu'elle juge nécessaires à son bon fonctionnement.

L'UFR Langues, Cultures et Communication est administrée par un conseil élu.

Un directeur ou une directrice, élu-e par ce conseil, dirige l'UFR Langues, Cultures et Communication sous l'autorité du président ou de la présidente de l'université. La dénomination, directeur, ou directrice ou doyen ou doyenne, est de la compétence du conseil de l'UFR.

TITRE 2 – GOUVERNANCE

Article 4 - Le directeur ou la directrice de l'UFR Langues, Cultures et Communication

Le directeur ou la directrice représente l'UFR Langues, Cultures et Communication et préside le conseil. Le directeur ou la directrice est élu-e au scrutin secret par le conseil de l'UFR, **à la majorité absolue des membres en exercice du conseil lors du premier tour de scrutin**, à la majorité simple des membres présents ou représentés au **deuxième**. Il-elle est choisi-e parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement de l'UFR. Les membres du conseil de l'UFR qui ne pourraient participer à la séance électorale peuvent se faire représenter en donnant procuration à un autre membre du conseil. Aucun membre ne peut détenir plus de deux procurations. Le directeur ou la directrice entre en fonction à la date prévue lors de son élection. Il-elle est élu-e pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois.

Le directeur ou la directrice est chargé-e de la gestion de l'UFR et la représente auprès des instances de l'université. A ce titre, il-elle

- est chargé-e de mettre en œuvre la politique de l'UFR par l'exécution des décisions votées par son conseil
- est chargé-e de la politique de ressources humaines de l'UFR en lien avec la politique de l'établissement
- établit le budget de l'UFR et est chargé-e de la gestion administrative et financière de l'UFR
- est chargé-e de l'organisation des services, dans le cadre de la politique d'établissement
- assure la coordination pédagogique des enseignements et co-désigne le ou les responsables des structures pédagogiques intercomposantes
- organise les jurys d'examens dans le respect des dispositions réglementaires
- assiste de droit aux commissions **et aux conseils** de l'UFR

En cas de cessation de fonctions du directeur ou de la directrice de l'UFR Langues, Cultures et Communication par suite de démission ou d'incapacité définitive, le conseil de l'UFR se réunit à l'initiative et sous la présidence du doyen d'âge de ses membres et procède alors à l'élection d'un nouveau directeur dans un délai qui ne saurait excéder un mois. La direction intérimaire est assurée par le directeur ou la directrice adjoint-e.

Article 5 – L'équipe de direction

Le directeur ou la directrice est assisté-e par deux directeurs ou/et directrices adjoint-e-s. Les directeurs ou/et les directrices adjoint-e-s sont élu-e-s par le conseil sur proposition du directeur ou de la directrice. Ils pourront présider les **commissions pédagogiques** et la commission scientifique de l'UFR.

Article 6 - Le Conseil de l'UFR Langues, Cultures et Communication

Le conseil de l'UFR de Langues, Cultures et Communication est composé de 30 membres selon la répartition suivante :

- Représentants des enseignants : **16** dont,
 - 6 représentants des professeurs et personnels assimilés (collège A)
 - 6 représentants des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés (collège B)
 - **4 représentants des enseignants du second degré et des enseignants contractuels (collège C)**

- Représentants des BIATSS : 6
- Représentants des étudiants et des autres usagers : 6
- Personnalités extérieures : 6 dont
 - o 1 représentant de Clermont Communauté (désignation par l'organisme avec 1 suppléant de même sexe).
 - o 5 personnalités qualifiées, désignées par le conseil de l'UFR sur proposition du directeur ou de la directrice en veillant à la diversité des secteurs.

La désignation des personnalités extérieures respecte la parité telle que prévue par les dispositions législatives et réglementaires applicables à la date de leur désignation.

Le/la responsable administratif-ive assiste aux travaux du conseil.

Article 7 - Durée des mandats et remplacement des sièges vacants

La durée du mandat est de 4 ans pour les représentants des enseignants et des personnels BIATSS. Le mandat des personnalités extérieures est également d'une durée de quatre ans et débute avec celui des autres membres du conseil d'UFR. La durée du mandat des représentants des étudiants et autres usagers est de deux ans.

Article 8 – Fonctionnement du conseil

Le conseil se réunit en session ordinaire au moins deux fois par an. Le délai de convocation est de cinq jours francs minimum. Le directeur ou la directrice convoque le conseil et en arrête l'ordre du jour. Il peut inviter à la séance, avec voix consultative, toute personne dont la présence serait jugée utile pour éclairer le conseil sur un point particulier de l'ordre du jour et/ou sur des sujets de sa compétence. Le conseil peut, en outre, à l'initiative du directeur ou de la directrice, ou de la moitié de ses membres, être convoqué en session extraordinaire, sur un ordre du jour précis.

Le conseil ne délibère que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, il est procédé à une seconde convocation, avec le même ordre du jour, dans un délai qui ne peut être inférieur à cinq jours francs, aucune condition de quorum n'étant exigée. Les membres du conseil de l'UFR qui ne pourraient participer à une séance du conseil peuvent se faire représenter en donnant procuration à un autre membre du conseil. Aucun membre ne peut détenir plus de deux procurations.

Les délibérations sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés, sous réserve de l'élection du directeur ou de la directrice et de la révision des statuts.

- Vacances survenant au conseil de gestion :

En cas de démission, mutation, départ ou décès d'un ou plusieurs membres du conseil de gestion, il est procédé à leur remplacement par leur suivant de liste. A défaut, il est procédé à des élections partielles.

- En cas de démission d'un ou plusieurs membres de la commission permanente (cf. infra), le conseil pourvoit à leur remplacement sur proposition du directeur ou de la directrice, dans les meilleurs délais.
- Le mandat des remplaçants désignés dans les conditions prévues aux articles précédents s'achève à l'expiration du mandat des membres qu'ils ont remplacés.

Article 9 - Compétences du conseil

Le conseil administre l'UFR, il :

- élit le directeur ou la directrice
- détermine les orientations scientifiques et pédagogiques de l'UFR
- examine et vote le budget
- examine les demandes de création de postes
- définit l'organisation interne de l'UFR, pour autant que cette compétence ne relève pas de la compétence du Conseil d'Administration
- détermine les modifications statutaires, soumises à l'approbation du CA
- élabore et modifie le règlement intérieur
- arrête les cadrages pédagogiques sur avis de la commission pédagogique
- propose les modalités du contrôle des connaissances au CFVU ~~du CAC~~

Plus généralement, le conseil peut émettre un avis sur toutes les questions relevant de la compétence de l'UFR.

Article 10 – La commission permanente

Elle est composée, au moins, du directeur ou de la directrice, des directeurs-trices-adjoint-e-s, ~~du ou de la Responsable des affaires sociales relatives aux étudiants~~, deux membres BIATSS et d'un-e étudiant-e issu-e du conseil.

Elle est convoquée à l'initiative du directeur ou de la directrice ou à la demande de la majorité de ses membres sur un ordre du jour précis.

La commission assiste le directeur ou la directrice dans l'expédition des affaires courantes, dans la préparation des travaux du conseil de gestion, et dans les cas d'urgence.

Article 11 – La commission pédagogique

La commission pédagogique est présidée soit par le directeur ou la directrice, soit par l'un des directeurs ou directrices adjoint-es et siège soit en formation plénière, soit en formation restreinte à la Licence ou au Master :

- La formation restreinte à la Licence est composée, pour chaque mention de Licence, du ou de la responsable de la mention et des responsables des parcours (ou responsables d'année) et ~~de représentant-e-s étudiant-e-s~~.
- La formation restreinte aux masters est composée, pour chaque mention de Master, du ou de la responsable de la mention et des responsables des parcours (~~et / ou les responsables d'année, et / ou les responsables d'options~~) et ~~de représentant-e-s étudiant-e-s~~.
- La formation plénière comprend les membres des deux formations restreintes.

Le ou la responsable des services de la scolarité (~~le cas échéant, son ou sa représentant-e~~) assiste aux travaux de la commission. ~~Il ou elle peut être assisté-e des secrétaires pédagogiques.~~ La commission, en fonction de l'ordre du jour, peut s'adoindre, à titre consultatif, des personnalités extérieures.

La commission pédagogique examine, pour avis, toutes les questions d'organisation des études et de contrôle des connaissances, prépare et soumet au conseil de gestion les projets d'enseignements nouveaux.

Article 12 La commission scientifique

La commission scientifique assiste le conseil de gestion dans la définition et la mise en œuvre de la politique de la recherche de l'UFR Langues, Cultures et Communication, en relation avec les orientations définies par la MSH, les structures transversales pertinentes et par les laboratoires de recherches lors de leur contractualisation.

12.1 – Fonctions : Les fonctions de la commission scientifique seront définies dans le règlement intérieur de l'UFR.

12.2 – Composition :

Collège A : 3 enseignants-chercheurs du collège A et personnels assimilés élus ;

Collège B : 3 enseignants-chercheurs du collège B et personnels assimilés élus ;

~~Collège C : 1 enseignant chercheur membre de l'UFR ou 1 chercheur membre de l'UFR élu par laboratoire de recherche ;~~

~~Collège D : 2 doctorants titulaires et 2 doctorants suppléants élus ;~~

Collège C : 6 membres ès-qualité élus par le conseil de l'UFR ;

~~Collège F : 2 BIATSS élus par le conseil de l'UFR sur appel à candidatures.~~

12.3 : Mode de scrutin :

Collèges A et B : Les représentants sont élus par les membres du collège correspondant, au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage.

Les listes de candidats doivent être composées alternativement de femmes et d'hommes et doivent comporter au moins deux noms

~~Collège C : Le représentant est élu au sein de chaque laboratoire, par les membres du laboratoire et parmi les enseignants-chercheurs, membres de l'UFR LCC et du laboratoire, et chercheurs du laboratoire, au scrutin uninominal à la majorité simple à un tour ;~~

~~Collège D : Les représentants sont élus par et parmi l'ensemble des doctorants de l'UFR, au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage.~~

~~Les listes de candidats doivent comporter au moins deux noms~~

Collège C : Les membres sont élus par le conseil de l'UFR, sur proposition du Directeur de l'UFR, au scrutin uninominal à la majorité simple à un tour ; le Conseil veillera, autant que faire se peut, à une représentativité équilibrée des différents Centres de recherche au sein de la Commission scientifique.

~~Collège F : Les représentants sont élus par le conseil de l'UFR, après appel à candidatures, au scrutin uninominal à la majorité simple à un tour ;~~

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Les électeurs qui ne peuvent pas voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par l'intermédiaire d'un mandataire, en lui donnant une procuration écrite pour voter en leur lieu et place.

Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Lorsqu'un siège des collèges A et B devient vacant, le suivant de la liste prend la place. S'il n'y en a plus, il est procédé à de nouvelles élections.

Le Conseil veillera, autant que faire se peut, à ce que la commission scientifique, dans sa composition finale, comporte autant d'hommes que de femmes et à ce que les laboratoires de recherche impliqués dans les champs disciplinaires de l'UFR soient représentés.

~~Lorsqu'un siège du collège D devient vacant, son suppléant prend sa place. En cas d'absence de suppléant, le suivant de la liste prend la place laissée vacante. S'il n'y plus ni suppléant ni suivant de la liste, il est procédé à de nouvelles élections.~~

12.4 – Fonctionnement :

La commission scientifique est renouvelée en même temps que le conseil de gestion, ~~à l'exception des représentants du collège D, dont le mandat est de deux ans~~. Nul ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs.

Le directeur ou la directrice de l'Ecole Doctorale **des Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales**, et le directeur ou la directrice de la Maison des Sciences de l'Homme sont invités à chaque réunion plénière.

La commission peut en fonction des points à l'ordre du jour, s'adjointre à titre consultatif les directeurs ou directrices de laboratoires de recherche, des experts extérieurs.

La commission scientifique est présidée soit par le directeur ou la directrice de l'UFR soit par un-e directeur-trice adjoint-e. Un-e directeur-directrice adjoint-e coordonne toutes les missions dévolues à la commission et en prépare les travaux.

TITRE 3 – LE CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Article 13

Le Conseil de perfectionnement est un dispositif d'évaluation des formations organisé dans le cadre de la politique d'établissement, prévu en application de l'article 5 de l'Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master. Il est composé :

- de chaque responsable de mention, lequel ou laquelle préside le conseil de perfectionnement de la mention concernée
- de chaque responsable de parcours de la mention concernée
- d'un représentant étudiant par parcours de mention ou par mention concernés
- d'un ou d'une secrétaire pédagogique par parcours de la mention concernée
- d'un ou deux professionnels par mention concernée
- le cas échéant, d'un représentant de la plateforme d'enseignement à distance

Le conseil se réunit au moins une fois par an et transmet son compte-rendu au conseil de composante.

TITRE 4 – LES DÉPARTEMENTS

Article 14

- L'UFR se compose de départements. La création et la suppression des départements sont approuvées par le conseil de gestion. Les départements assurent la visibilité, l'organisation et le pilotage des filières de formation.

Chaque département établit son propre règlement intérieur, dans le cadre des statuts et du règlement intérieur général de l'UFR. Il est administré par un directeur ou une directrice ou un comité de direction, élu par l'assemblée de département pour une durée de deux ans renouvelable.

En cas de défaillance, le directeur ou la directrice de l'UFR peut nommer à titre provisoire le directeur ou la directrice intérimaire du département. Des représentants des étudiants participent aux assemblées du département pour toutes les questions qui concernent les études et la vie du département.

Article 15

- Chaque département fait auprès du conseil de gestion la demande des postes d'enseignement en accord avec les laboratoires concernés, et des postes d'administration et d'aide technique qui lui sont nécessaires, et fixe la destination de ceux qui lui sont attribués.

Chaque département organise les enseignements dont il a la responsabilité. Il soumet ses propositions à la commission pédagogique en vue de leur validation par le conseil de gestion et, lecas échéant, transmission aux conseils centraux de l'Université.

Article 16

- Les différends non résolus à l'intérieur d'un département et les différends entre départements seront soumis à l'arbitrage du conseil de gestion ou du directeur ou de la directrice.

TITRE 5 – L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PERSONNELS

Article 17

- L'assemblée générale comprend :

-les enseignants effectuant tout ou partie de leur service dans l'UFR, y compris les professeurs associés et les professeurs d'échange ;

-les chercheurs à temps plein ;

-les personnels BIATSS ;

-éventuellement, des chargés de cours et des lecteurs étrangers.

Elle peut être convoquée soit par le directeur ou la directrice, soit par le conseil de gestion.

TITRE 6 – REGLEMENT INTERIEUR ET REVISION DES STATUTS

Article 18 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur précisant les conditions de fonctionnement de l'UFR est soumis pour avis au Conseil de l'UFR et pour approbation par le Conseil d'administration de l'Université.

Article 19 – Révision des statuts

La révision des statuts de l'UFR doit être adoptée aux 2/3 des membres en exercice du conseil de l'UFR, avant d'être présentée pour approbation au conseil d'administration de l'université Clermont Auvergne.



DOSSIER DE VALIDATION DU Volet pédagogique

International Business with French

- Renouvellement -

UFR de rattachement : UFR LCC
Etablissements partenaires :
Responsable du diplôme : Christophe AURINE
Validation à compter du : 8 novembre 2022
Validation accordée jusqu'à fin 2024-2025
Délibération CFVU N° 2022-12-06_XX

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

Le DU International Business with French a été créé il y a 20 ans par l'UFR LACC avec le soutien de l'Université Blaise Pascal et de la Direction de Relations Internationales. Le DU est enseigné entièrement en anglais et permet également aux étudiants d'apprendre le français (avec la collaboration du Centre FLEURA). Ce DU a été la clé de voute du développement des échanges universitaires de l'UFR et depuis sa création s'inscrit pleinement dans la politique RI générale de l'UCA et contribue à son rayonnement à l'étranger. Il est à noter que le DU est basé sur le site de Clermont.

La création de ce DU a été essentielle au maintien et au développement des échanges internationaux de la composante. Alors que la mobilité étudiante est obligatoire dans certaines formations de l'UFR et fortement recommandée dans d'autres, les responsables pédagogiques constataient qu'il devenait de plus en plus difficile d'équilibrer les flux d'étudiants. Les nombreux partenaires universitaires ayant de moins en moins d'étudiants apprenant le français, il devenait de plus en plus difficile d'accueillir leurs étudiants au sein des formations existantes, essentiellement avec des enseignements en français, ce qui mettait en péril de nombreux accords. Ainsi, depuis sa création, le DU IBF a permis de générer et de financer plus de 1 000 semestres d'études à l'étranger pour les étudiants UCA en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, ainsi qu'en Chine et en Corée du Sud ; en effet, nos étudiants sont exonérés de frais d'inscription dans l'établissement d'accueil. Il faut souligner que cette formation est la seule qui permette de négocier au niveau UCA 66 semestres par an gratuits avec l'Université d'Oklahoma, soit un gain concret de 66 x 7 000 dollars, c'est-à-dire 462 000 € d'économie pour nos étudiants (ces semestres profitent aux UFR LCC et LCSH, à l'IAE, à l'Ecole de droit, ainsi qu'à l'Ecole d'économie).

Le DU IBF a également accueilli de nombreux étudiants d'échange dans le cadre de conventions bilatérales multi-composantes bénéficiant ainsi à l'ensemble des étudiants de l'UCA (Oklahoma, Drake, Liaoning, Hochschule München, Three Gorges...). Avec les incertitudes dues au Brexit, les partenariats avec des universités anglophones sont particulièrement précieux.

Depuis la création de l'UFR LCC, le DU IBF est désormais au service de tous les départements permettant par exemple déjà aux étudiants du département d'anglais de bénéficier d'une mobilité en Corée du Sud et en Finlande (licence EEI, parcours ESE).

A notre connaissance il n'y a aucune autre formation similaire en France, permettant aux étudiants de poursuivre un cursus à caractère commercial et international et de s'initier à la langue française pour un ou pour deux semestres. En effet, le DU International Business with French permet aux étudiants étrangers de bénéficier d'une expérience académique, linguistique, culturelle et personnelle de longue durée qu'ils valident dans le cursus de leurs études dans leur université d'origine et dans le contexte de leur projet professionnel. Certains étudiants d'ailleurs ont pu intégrer d'autres formations à l'UCA.

Enfin, il faut également considérer le DU et les Summer et Winter Schools comme un ensemble cohérent. En effet, les étudiants participant aux Schools et les étudiants IBF sont souvent issus des mêmes universités. Il s'agit donc d'un réseau bien établi, aidant l'UCA à travers le monde. L'université d'Oklahoma, partenaire phare de l'UCA et de la ville de Clermont, en fait partie. D'autre part, les Summer et Winter Schools permettent d'apporter un complément financier si bien que le DU est entièrement auto-financé.

Pour ces différentes raisons, tant stratégiques, financières que pédagogiques, le renouvellement de ce DU est essentiel pour l'UFR LCC et pour l'UCA.

II – Composante porteuse du projet

UFR Langues, Cultures et Communication

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

Centre FLEURA

IV – Partenaires de la formation

V – Responsable du DU

Nom, Prénom : AURINE Christophe

Statut : PRCE

Coordonnées : UFR Langues Cultures et Communication, 34, avenue Carnot 63037 Clermont-Ferrand
christophe.aurine@uca.fr

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Représentant étudiant : 1 étudiant de la promotion

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Patrick DEL DUCA PU, directeur UFR LCC
- Marie-Elisabeth BAUDOUIN PU, vice-présidente UCA Relations Internationales
- Christophe AURINE, responsable DU
- Eve-Elise JOYAUX, responsable administrative DU
- Marie Amélie LABROSSE, directrice relations internationales UCA

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- Simon MITCHELL, gérant de société
- Aurélie MESCLIER-FOURE

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : mai 2019

Première année universitaire concernée par la demande : 2022-2023

Niveau de la formation : 2^{ème} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	étudiants d'échange des universités partenaires (public principal) étudiants ayant le même profil mais non-inscrits dans une université partenaire (public secondaire)	120 crédits ECTS minimum (ou équivalent) dans une formation supérieure à caractère économique et/ou commerciale et niveau B2 minimum en anglais
RE	-	-
FC	-	-

Durée de la formation : 1 an ; 680 heures pour l'année universitaire ; 340 heures par semestre

Calendrier de la formation : Semestre 1 : début septembre à mi-décembre. Semestre 2 : début février à fin mai. Examens à la fin de chaque semestre.

Lieu de la formation : UFR Langues Cultures et Communication

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : non

Tarif 1 (tarif plein)	2 000 € pour l'année universitaire sauf étudiants d'échange (exonérés) 1 000 € pour un semestre dans le cadre d'une formation attestante
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	-
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	-

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 15. Le coût de la formation est pris en charge par les droits d'inscription et les bénéfices engendrés par les summer et winter schools

Capacité d'accueil maximale : 50

Période d'inscription / de candidature : avant fin juin pour une admission en septembre, avant fin décembre pour une admission en février

Contact Scolarité : contact.ibf.lcc@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

L'ensemble de la formation a lieu sur le site de Carnot à Clermont-Ferrand. Le premier semestre commence début septembre et se termine mi-décembre. Le second semestre commence début février et se termine fin mai. Ce calendrier est adapté au rythme des universitaires étrangères partenaires.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Intitulé UE	Nombre d'heures			Contrôle des connaissances			
	Total	CM	TD	Théorique		Période d'examens	Coefficient de l'UE
				Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
1.1 Political and economic science EC 1 : European history EC 2 : EU history, structures and policies EC 3 : Research project	60	10 10 5	10 10 15	EVC EVC EVC	1 1 1	fin S1	6
1.2 Business EC 1 : Principles of Management EC 2 : Project management EC 3 : International business EC 4 : Business project	80	10 5 10 10	10 15 10 10	EVC EVC EVC EVC	1 1 1 1	fin S1	6
1.3 Business practices EC 1 : Negotiating techniques EC 2 : Negotiating in practice EC 3 : Doing business in France EC 4 : Selling in other countries	80	10 20 10 10	10 20 10 10	EVC EVC EVC EVC	1 1 1 1	fin S1	6
1.4 FLE Oral EC 1 : Expression EC 2 : Compréhension	60		30 30	EVC		fin S1	6
1.5 FLE Ecrit EC 1 : Expression EC 2 : Compréhension	60		30 30	EVC		fin S1	6
Total	340 h	90 h	250 h				30

Intitulé UE	Nombre d'heures			Contrôle des connaissances			
	Total	CM	TD	Théorique		Période d'examens	Coefficient de l'UE
				Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
1.1 Political and economic science EC 1 : European Union, unity and diversity EC 2 : France as a tourist destination EC 3 : Research project	60			EvC 40 5	1 1 1	fin S2	6
1.2 Business EC 1 : Export sales Management EC 2 : Business strategy EC 3 : Principles of finance EC 4 : International marketing	80			EvC 10 10 10 10	1 1 1 1	fin S2	6
1.3 Business practices EC 1 : Cross-cultural communication theory EC 2 : Cross-cultural communication practices EC 3 : International business communication EC 4 : International business	80			EvC 10 10 10 10	1 1 1 1	fin S2	6
1.4 FLE Oral EC 1 : Expression EC 2 : Compréhension	60			EvC 30 30		fin S2	6
1.5 FLE Ecrit EC 1 : Expression EC 2 : Compréhension	60			EvC 30 30		fin S2	6
Total	340 h	85 h	255 h				

III – Règles de délivrance du diplôme

Pour valider le diplôme, l'étudiant doit avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 sur l'ensemble des deux semestres.

Les UE se compensent entre elles. En cas d'échec à la première session, une seconde session est prévue.

Les étudiants présents sur un seul semestre et qui obtiennent une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 aux évaluations se verront délivrer une attestation de réussite.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Toute activité professionnelle qu'elle que soit sa nature s'internationalise. Les acteurs de tous secteurs confondus recherchent ainsi des diplômés ayant une excellente ouverture d'esprit et compréhension du monde contemporain dans un contexte économique, social, politique et culturel. Les enseignements théoriques ou factuels sont des savoirs généraux de base (l'environnement économique et commercial, le cadre général des échanges internationaux, l'entreprise et son environnement, l'Europe...). Les compétences sont étudiées ou travaillées sous une supervision directe dans un cadre structuré. Les savoirs couvrent des faits, des principes, des processus et des concepts généraux dans un cadre d'études international. Le descriptif de chaque enseignement précise les savoirs et les compétences. Les compétences sont développées et mises en pratique tout au long de la formation et correspondent aux compétences essentielles aux métiers liés à l'international. La participation des professionnels aux enseignements et une pédagogie participative qui repose en partie sur des études de cas et des mises en situations liées au monde du travail permettent de répondre aux exigences professionnelles en termes de connaissances et de compétences.

Semestre 1

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5
Ouverture d'esprit et compréhension du monde contemporain	X	X	X	X	X
Prendre des responsabilités pour effectuer des tâches dans un domaine d'études et adapter le comportement pour résoudre des problèmes.		X	X		
Développer un ensemble cognitif et pratique qui permet d'effectuer des tâches et de résoudre des problèmes en sélectionnant et en appliquant des méthodes, des outils et des matériels et des informations de base, seul ou en équipe	X	X	X		
Les compétences transversales telles que les techniques d'expression, l'utilisation des langues anglaise et française, l'informatique et la PAO	X	X	X	X	X
Savoir analyser, formuler des solutions et/ou recommandations, les mettre en œuvre et évaluer les résultats		X	X		

Semestre 2

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5
Ouverture d'esprit et compréhension du monde contemporain	X	X	X	X	X
Prendre des responsabilités pour effectuer des tâches dans un domaine d'études et adapter le comportement pour résoudre des problèmes.		X	X		
Développer un ensemble cognitif et pratique qui permet d'effectuer des tâches et de résoudre des problèmes en sélectionnant et en appliquant des méthodes, des outils et des matériels et des informations de base, seul ou en équipe	X	X	X		
Les compétences transversales telles que les techniques d'expression, l'utilisation des langues anglaise et française, l'informatique et la PAO	X	X	X	X	X
Savoir analyser, formuler des solutions et/ou recommandations, les mettre en œuvre et évaluer les résultats		X	X		

V – Équipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	N°UE	Matière	Volume horaire (CM/TD/TP)
PREMIER SEMESTRE					
P FLEURY		IE		EC 1	10CM/10TD
P FLEURY		IE		EC 2	10CM/10TD
C AURINE	UCA	PRCE	1.1	EC 3	5CM/15TD
A MESCLIER-FOURÉ		IE		EC 1	10CM/10TD
A MESCLIER-FOURÉ		IE		EC 2	10CM/10TD
S MITCHELL		IE		EC 3	10CM/10TD
A MESCLIER-FOURÉ		IE		EC 4	10CM/20TD
S MITCHELL				EC 1	10CM/10TD
S MITCHELL				EC 2	20TD
A MESCLIER-FOURÉ			1.3	EC 3	10CM/10TD
J-M VOISSIER				EC 4	10CM/10TD
Centre FLEURA	UCA			EC 1	30TD
Centre FLEURA	UCA		1.4	EC 2	30TD
Centre FLEURA	UCA			EC 1	30TD
Centre FLEURA	UCA		1.5	EC 2	30TD

DEUXIEME SEMESTRE					
P FLEURY	UCA	IE	1.1	EC 1	40TD
C AURINE	UCA	PRCE		EC 2	40TD
C AURINE		PRCE		EC 3	5CM/15TD
C. LINGEMANN		IE		EC 1	10CM/10TD
S MITCHELL		IE		EC 2	10CM/10TD
C LINGEMANN		IE	1.2	EC 3	10CM/10TD
S MITCHELL		IE		EC 4	10CM/10TD
C BOUTIN	UCA	PRCE		EC 1	10CM/10TD
C BOUTIN	UCA	PRCE		EC 2	20TD
J.M VOISSIER		IE	1.3	EC 3	10CM/10TD
S MITCHELL		IE		EC 4	10CM/10TD
Centre FLEURA	UCA		1.4	EC 1	30TD
Centre FLEURA	UCA			EC 2	30TD
Centre FLEURA	UCA		1.5	EC 1	30TD
Centre FLEURA	UCA			EC 2	30TD

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 70 h CM / 360 h TD

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 105 h CM/145 h TD

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation :

- Christophe AURINE
- Catherine BOUTIN
- Simon MITCHELL
- Christian LINGEMANN
- Aurélie MESCLIER-FOURE

VII – Modalités d'admission

Les candidats doivent fournir les originaux des diplômes et relevés de notes, un CV et une lettre de motivation ainsi que deux lettres de recommandation universitaires ou professionnelles (étudiants indépendants).

L'inscription s'effectue sur Moveon (étudiants d'échange).

VIII – Mobilité à l'international

Mobilité entrante

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

sans objet

Avis du Conseil de Gestion de la composante et éventuels commentaires (*préciser la date et joindre un extrait du procès-verbal*) :

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 06/12/2022

Validation accordée pour une durée de 3 ans, du 06/12/2022 jusqu'à fin 2024-2025

Signature de la Vice-Présidente Formations, en charge du CFVU

OUTIL DE CALCUL DE COÛTS DE FORMATIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Affaire suivie par : Carine ROUSSEL
 Date de la demande : 15/11/2022
Composante concernée : UFR de Langues, Cultures et Communication
Type de formation : Diplômante (DU)
 Délocalisation : NON
Nom de la formation : DU IBF
 Responsable de la formation : C AURINE
 Référence : -

PARAMÉTRAGES

Nbre d'inscriptions plein tarif	10
Nbre d'inscriptions tarif réduit (apprenants UCAA inscrits sur l'année en cours ou année n-1)	0
Nombre d'heures maquette total	680
<i>dont Nombre maquette CM</i>	175
<i>dont Nombre maquette TD/TP</i>	505
soit Nbre d'heures équivalent TD théorique (issu de la maquette)	768
Nombre d'heures équivalent TD (détails connu):	
- professeurs des universités et assimilés	-
- maîtres de conférences et assimilés	-
- professeurs agrégés et assimilés	-
- autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés	120 HETD
- doctorants contractuels	-
- autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs, maîtres de langue	120 HETD
- intervenants extérieurs fonctionnaires	-
- intervenants extérieurs non fonctionnaires	528 HETD
Nombre d'heures d'enseignement	768 HETD
Nombre d'heures de Référentiel Responsabilité Pédagogique	-

Commentaires:

Décomposition :

- 130 HeqTD (heures supp) par PRCE de l'UFR LCC => comptabilisées à 59 € (IE non fonctionnaires)
- 240 HeqTD par des enseignants du centre FLEURA => 120 HeqTD enseignants de l'EN + 120 HeqTD enseignants contractuels
- 398 HeqTD par des IE non fonctionnaires

COÛT COMPLET DE LA FORMATION

	61 992 €
Masse salariale administrative directe	170 €
Frais de fonctionnement direct	0 €
Frais d'environnement indirects (MS et fonctionnement support/soutien) - Pourcentage appliqué: 30%	18 649 €
COUT COMPLET DE FORMATION	80 811 €
soit Coût par inscription	8 082 €
soit Coût par heure maquette	11,9 €

dont Masse salariale administrative directe	Nombre d'heures	Masse salariale	Commentaires
Personnels titulaires BIATSS* catégorie A+	-	-	
Personnels titulaires BIATSS* catégorie A	-	-	
Personnels titulaires BIATSS* catégorie B	-	-	
Personnels titulaires BIATSS* catégorie C	-	-	
Personnels contractuels BIATSS* catégorie A	-	-	
Personnels contractuels BIATSS* catégorie B	-	-	
Personnels contractuels BIATSS* catégorie C	10	170 €	
TOTAL NOMBRE D'HEURES ET MASSE SALARIALE ADMINISTRATIFS DIRECT	10	170 €	

* BIATSS = Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques.

dont fonctionnement direct	Montant	Commentaires
FRAIS DE MISSIONS: Frais de repas, nuitée...	0 €	-
FRAIS DE DEPLACEMENTS: (avions, train, métro, indemnités km...)	0 €	-
FONCTIONNEMENT DIRECT	0 €	

Tarification minimale moyenne pour atteindre l'autofinancement, dont 34 € de droits d'inscription BU	8 116 €
Plein tarif	1 966 €
soit tarif / heure maquette	2,9 €
Tarif réduit	1 966 €
soit tarif / heure maquette	2,9 €
Autres recettes externes	28 000 €

ATTENTION, pour être applicable, ces tarifs doivent être validés par les instances de l'UCA. Veuillez vous référer à la politique tarifaire en vigueur.

COÛT / TARIF

Coût complet de la formation	80 811 €
Recettes envisagées (hors droits BU)	47 320 €
Perte engendrée par la formation	-33 491 €

Pour information :

Effectif seuil pour atteindre l'autofinancement si application du plein tarif	42
Effectif seuil pour atteindre l'autofinancement si application du plein réduit	42

Commentaires:

Recettes externes = bénéfices engendrés par les summer et winter schools :

- Leadership (OU) : 5 000 €
- Summer global France (OU) : 7 000 €
- Salisbury (winter school) : 9 000 €
- Business (OU - à Vichy) : 7 000 €

A noter : ce DU permet un "troc" de semestres avec les universités partenaires (66 semestres rien que pour Oklahoma University). D'où accord de la gouvernance malgré la perte engendrée.